



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Séance ordinaire

du 27 avril 2026 à 20 h 00

Sur la convocation légale de

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 19
Conseillers Présents 17

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance

**Sont présents :** MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marion MOUROT, 2<sup>e</sup> Adjointe, M. Dominique RULOFS, 3<sup>e</sup> Adjoint, Mme Flore-Anne MERMET, 4<sup>e</sup> Adjointe, M. Robert MANSUTTI, 5<sup>e</sup> Adjoint, Mme Rose-Marie FRICKER, conseillère municipale déléguée, MM. Henri STASCHE, conseiller municipal délégué, Michel SÉTIF, Pierre EGLY, Mmes Karine BISCHOFF, Carole KOESSLER, MM. Thierry VAUT, Nicolas HIRTZ, conseiller municipal délégué, Mmes Cynthia FINCK, Audrey EGGENSCHWILLER et Christelle PIERROT-DE SIMONE.

**Étaient excusés :** Mme Nathalie RAUBER ayant donné procuration à M. Michel SÉTIF et M. Jérôme MATHIEU ayant donné procuration à Mme Christelle PIERROT-DE SIMONE.

**Assistait également à la séance :** Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

**Secrétaire de séance :** Mme Cynthia FINCK.

**Date de la convocation :** 20 avril 2026.

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des réunions du 04 décembre 2025 et du 20 mars 2026.
- 2) Désignation du secrétaire de séance.
- 3) Présentation et approbation du compte administratif 2025 et du compte de gestion 2025.
- 4) Affectation des résultats 2025.
- 5) Vote des taux d'imposition 2026 (état 1259).
- 6) Budget primitif 2026.
- 7) Fixation des indemnités de fonction des élus.
- 8) Fongibilité des crédits M 57.
- 9) Demandes de subvention pour les travaux d'aménagement des plateaux sportifs.
- 10) Demande de subvention pour l'enfouissement de la ligne fibre (XP Fibre) et prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.
- 11) Modification du règlement intérieur - composition des commissions et des comités consultatifs.
- 12) Evolution du Regroupement Pédagogique Intercommunal du Soultzbach.

- 13) Offre de concours rue des Horizons à Soppe-le-Haut.
- 14) Subvention Chantiers Jeunes 2025 et proposition d'adhésion pour 2026.
- 15) Commission communale des impôts directs (CCID).
- 16) Informations aux membres du Conseil Municipal (décisions du Maire).
- 17) Divers et communications.

En mots introductifs, M. Franck DUDT, Maire ouvre la séance en félicitant M. Christophe BELTZUNG, maire délégué de Mortzwiller et 1<sup>er</sup> adjoint du Haut Soultzbach pour sa brillante élection à la présidence de Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (applaudissements). Puis il se félicite de l'entrée au bureau de la communauté de communes des maires de Soppe-le-Bas et Guewenheim.

Sont également félicités, pour le syndicat intercommunal du Soultzbach MM. Michel SÉTIF, Président, Nicolas HIRTZ, Vice-Président en charge du budget et des finances et Mme Sylvie CASAGRANDE, Vice-Présidente en charge de la compétence scolaire (applaudissements).

Il souligne l'implication des adjoints qui dès leur élection se sont mis en ordre de marche, Marion MOUROT avec l'ouvrière intercommunale Nathalie POINOT, Flore-Anne MERMET en se rendant à des réunions auprès du Pays Thur-Doller, Créaliance et Terre de Noé, avec l'assistance de Rose-Marie FRICKER, conseillère municipale déléguée. Henri STASCHE, conseiller municipal délégué s'impliquant dans la sécurité et sur le dossier de la vidéoprotection en lien avec la Gendarmerie. Robert MANSUTTI et Dominique RULOFS pour leur engagement sur la partie travaux et la rénovation du presbytère. Nicolas HIRTZ, conseiller municipal délégué pour la présentation à venir des points financiers de ce soir après trois après-midis intensives et une commission des finances. La lutte contre le frelon asiatique anime également plusieurs élus, Dominique RULOFS, Robert MANSUTTI, Henri STASCHE et Pierre EGLY et des concitoyens tels que Bernard SCMELTZ et Benoit BLONDE qui a fabriqué lui-même quelques pièges. Quelques dizaines de reines ont été capturées et de nouveaux pièges vont être installés.

M. le Maire fait également état de son déplacement à Paris où 7 élus du Haut-Rhin étaient conviés parmi les 500 invités ; différents ateliers étaient proposés dont le thème « la sécurité dans les territoires : les maires en première ligne » qui a été retenu par lui-même au Ministère de l'Intérieur suivi d'une réception à l'Élysée présidée par le Président de la République accompagné de son gouvernement. En employant les bons termes, et notamment « le continuum de sécurité » relatif au maillage pour les territoires ruraux de caméras de vidéoprotection, la participation de l'État pourrait être valorisée si un schéma d'envergure était exploité. M. le Maire se charge de porter ce projet à la Communauté de Communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach. M. le Maire a également eu l'honneur de rencontrer M. le Recteur de l'Académie de Strasbourg, Olivier KLEIN, également maire de Clichy-sous-Bois (93) avec qui il a eu l'occasion d'échanger quelques mots sur le RPI du Soultzbach.

M. le Maire revient aussi sur le sujet de la disparition de chats dans le vallon, principalement à Soppe-le-Haut, mais également à Mortzwiller et à Soppe-le-Bas. Les communications des sanctions inhérentes à la maltraitance envers les animaux sur les réseaux ont peut-être engendré une prise de conscience des habitants traduite notamment par de nombreux messages en retour à la mairie.

M. le Maire se félicite également de la visite du patrimoine communal organisée peu après les élections afin de sensibiliser les nouveaux élus aux enjeux du mandat (notamment le presbytère et l'église).

Il pense également que l'expérience des séances organisées par le GESAD – santé et mieux vivre à domicile – regroupant plusieurs structures de soins et d'aide à domicile sur le territoire, au profit des aînés, trouverait toute sa place dans la réflexion des élus.

Quant au dynamique monde associatif, il organise les manifestations attendues : la collecte de sang – la course aux œufs de Pâques (APVS) – l'AG des pompiers à Soppe-le-Bas – le marché aux puces à Soppe-le-Haut pour le jeudi de l'Ascension.

Les prochaines dates à l'agenda :

- le 03 mai – la course de vélo, M. le Maire donne le parcours et précise que le chemin des Amoureux est un chemin forestier et non une route carrossable (la commune n'a pas les moyens de l'entretenir),
- le 05 mai – la balayeuse passera dans la Grand'Rue et la rue Principale, les riverains, en amont, ont été invités à préparer le terrain,
- le 08 mai – cérémonie patriotique, le programme est précisé,
- le 15 mai – distribution de la commande de fleurs, c'est l'adjointe Marion Mourot qui l'a prise sous sa houlette.

#### **POINT N° 1**

#### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU 04 DECEMBRE 2025 ET DU 20 MARS 2026**

Les procès-verbaux sont approuvés et signés à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT N° 2**

#### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Cynthia FINCK a été nommée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### **POINT N° 3**

#### **PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2025**

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas HIRTZ, conseiller municipal délégué pour la présentation du compte administratif.

M. Nicolas HIRTZ intervient en commentant les réalisations chapitre par chapitre et se félicite de l'excédent de fonctionnement remarquable.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

### ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et *M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1<sup>e</sup> Adjoint* est élu président de séance à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1<sup>e</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

M. le Maire quitte la séance.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2025, tel qu'il a été présenté.

M. le Maire remercie l'assemblée pour la confiance accordée et M. Nicolas HIRTZ pour son implication dans les finances de la commune.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PAR M. CHRISTOPHE LALAGUE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur est impeccable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2025, tel qu'il a été présenté.

## POINT N° 4

### AFFECTATION DES RESULTATS 2025

A la clôture de l'exercice 2025 est constaté le résultat suivant : + 63 070.92 €

- en section de fonctionnement, excédent de + **86 622.39 €**
- en section d'investissement, déficit de - **79 671.31 €**

Résultat d'investissement de l'exercice : - **56 600.78 €**

A reporter au BP 2026 <b>Chapitre 001 (dépenses d'investissement) : 136 272.09 €</b>
---

RAR dépenses : 155 000.00 €

RAR recettes : 207 153.00 €

Résultat d'investissement après RAR : 84 119.09 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice : 199 343.01 €

A reporter au BP 2026 <b>A l'article 1068 (recettes d'investissement) : 84 119.09 €</b> <b>A l'article 002 (recettes de fonctionnement) : 115 223.92 €</b>
--

Après exposé, le Conseil Municipal délibère et décide de retenir à l'unanimité l'affectation proposée par M. le Maire.

## POINT N° 5

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 (ETAT 1259)

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas HIRTZ qui présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire rappelle que les taux d'imposition ont été ajustés de manière progressive et mesurée lors de la dernière mandature (14 % sur 6 ans). Depuis 2020, la fiscalité a augmenté moins vite que l'inflation. Sur la même période l'inflation cumulée en France atteint environ 18 %. Cela signifie que la collectivité n'a pas répercuté intégralement la hausse des coûts, une partie importante de l'inflation ayant été absorbée sans hausse fiscale équivalente soit en termes réels, les recettes ont progressé moins vite que les dépenses.

La collectivité a fait le choix d'absorber une partie des hausses de coûts pour limiter l'impact sur les habitants. L'ajustement proposé en 2026 reste mesuré et nécessaire pour garantir l'équilibre budgétaire et la qualité des services ; il propose :

- d'augmenter les taux de 3 %,
- de fixer les taux comme suit.

**Le Conseil municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.11%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.00 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54.45 %

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Désignation des taxes	Bases 2026	Taux votés	Produits
Taxe foncière bâti	1 025 000	25,00%	256 250
Taxe foncière non bâti	31 300	54,45%	17 043
Taxe d'habitation	58 300	13,11%	7 643

  

<b>Produit fiscal attendu 2026</b>	280 936
------------------------------------	---------

Le montant des allocations compensatrices s'élève à 4 822.00 €.

Déduction du FNGIR de 25 619 €.

En ce qui concerne la taxe d'habitation, le versement du coefficient correcteur s'élève à 47 464 €.

Le produit total attendu s'élève donc à 307 603 €.

**POINT N° 6**

**BUDGET PRIMITIF 2026**

M. le Maire précise que ce projet a été discuté lors de la commission des finances du 21 avril dernier et celle-ci a émis un avis favorable.

**Présentation annuelle du tableau des indemnités**

L'article L 2123-24-1-1 du CGCT, créé par la loi Engagement et proximité, prévoit que chaque année les communes établissent et communiquent aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la commune, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Est publié à l'écran tous les éléments pour les élus concernés pour notre Commune.

## Budget primitif 2026

M. le Maire donne la parole à M. Nicolas HIRTZ conseiller municipal délégué qui s'est chargé de la préparation budgétaire 2026 et se réjouit de sa collaboration avec le maire dans la préparation des documents budgétaires.

Il présente à l'assemblée le budget primitif 2026 et commente les différents chapitres budgétaires des deux sections.

Il revient précisément sur quelques dépenses :

### En fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement devraient rester stables en règle générale. Les dotations de l'Etat sont en baisse, heureusement que la dotation de garantie vient en secours des communes nouvelles pour leur maintenir la dotation forfaitaire.

### En investissement, principalement

- une enveloppe pour les travaux du presbytère s'élève à 245 014,99 € (restes-à-réaliser inclus) les travaux seront financés en partie par la CEA dans le cadre de la contractualisation avec la commune (61 000 €), le « coup de pouce rural » de la Région Grand Est (12 000 €) et l'appel à dons via la Fondation du Patrimoine,
- une enveloppe pour l'enfouissement des réseaux en lien avec TEA s'élève à 206 814 € HT (coût de l'opération dans son intégralité : 370 000,00 HT).

Le Conseil municipal est informé de l'avancement du projet d'enfouissement des lignes haute tension sur les secteurs de Soppe-le-Haut et Mortzwiller, engagé à la suite des coupures répétées d'électricité ayant affecté la commune, notamment dans certaines zones fortement exposées (« zones noires »), en raison d'un réseau vieillissant et insuffisamment entretenu.

Il a été rappelé que ces dysfonctionnements sont également liés à la présence d'arbres malades ou morts à proximité des lignes, nécessitant des opérations d'abattage pour sécuriser le réseau.

Dans ce contexte, le calendrier d'enfouissement de la ligne a été avancé de deux ans. Les travaux débuteront prochainement, avec une intervention progressive le long de la voirie. La sortie du secteur Soppe-le-Haut constituera la phase finale du chantier. À cette occasion, la route sera entièrement ouverte jusqu'à la fontaine située face à la mairie à Mortzwiller.

Le Maire souligne que ces travaux représentent une opportunité d'aménagement global. En effet, il est prévu de profiter de l'ouverture des tranchées pour réaliser simultanément :

- l'enfouissement des réseaux de télécommunications,
- le déploiement de la fibre optique.

L'ensemble du programme a pu être enclenché par TEA avec deux années d'avance sur le calendrier prévisionnel, grâce à l'implication de Franck DUDET, Vice-Président.

Ce projet bénéficie de financements, notamment avec une prise en charge à hauteur de 50 % par TEA et la CCVDS (fibre), ce qui en renforce l'intérêt pour la collectivité malgré un coût global important.

Les travaux seront réalisés en partenariat avec Enedis et TEA. Il est précisé que certaines portions du réseau, notamment les fils nus (relevant de la commune et de TEA) ainsi que le câble desservant la propriété TSCHIRRET, resteront à la charge de la commune. Cette répartition des compétences et des coûts explique la ventilation des dépenses inscrites en dépenses d'investissement (DI).

Au-delà de l'aspect technique, ce projet vise à sécuriser durablement l'alimentation électrique et à améliorer la qualité du service pour l'ensemble des habitants de la commune.

D'autres investissements sont prévus : barrières en forêt, réfection des plateaux sportifs, rénovation d'un plafond dans l'appartement loué dans le bâtiment école à Mortzwiller, le changement de certains blocs d'éclairage de secours, d'extincteurs dans les bâtiments publics et

notamment au foyer rural pour engager le plan pluriannuel de mise aux normes, une fraction de trottoirs à Mortzwiller (à l'instar de Soppe-le-Haut en 2025), la rue des Horizons avec un fonds de concours des riverains, la modification des écluses (passage des vélos).

M. le Maire précise qu'il s'agit du programme d'investissements de début de mandat qui pourra s'étaler sur 2026 et 2027 et qui correspond parfaitement au programme électoral.

M. Christophe BELTZUNG souligne le caractère ambitieux du budget, se félicite des résultats obtenus et indique que le village évolue quotidiennement, au bénéfice direct de la population.

M. Robert MANSUTTI, estime qu'il conviendrait de profiter de l'ouverture des tranchées pour engager la rénovation de la placette de la fontaine.

La balance générale du budget est la suivante :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	743 325.92 €
Recettes	743 325.92 €

**Section d'investissement**

Dépenses	867 556.86 €
Recettes	867 556.86 €

Après avoir reçu les précisions utiles sur le budget,

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité et adopte le budget primitif 2026, tel qu'il a été présenté.

**POINT N° 7**

**FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

M. le Maire présente la répartition des indemnités de fonction pour le maire, le maire délégué, les adjoints et les conseillers municipaux délégués. Différents ajustements ont été faits en fonction des délégations et des disponibilités des différents élus concernés.

Le conseil municipal prend acte de la proposition des maires visant à réduire de 10 % le montant de leurs indemnités de fonction. Il est précisé également qu'un travail conséquent est assuré par les élus, venant en substitution de postes de fonctionnaires, M. Nicolas HIRTZ rajoute que certains adjoints actifs professionnellement travaillent pour la commune sur leurs jours de repos.

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,  
Vu, la proposition de M. le Maire de réajuster les taux de l'indice brut maximal de l'ensemble de la municipalité,

Le Conseil Municipal, après discussion, délibère et décide à l'unanimité des membres présents (moins deux abstentions : Christelle PIERROT – DE SIMONE et Jérôme MATHIEU -procuration-) avec effet du 27 avril 2026 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints et conseillers municipaux délégués,
- de voter les crédits budgétaires nécessaires au budget tous les ans de la façon suivante :

<b>MANDAT</b>	<b>TAUX EN % DE L'INDICE BRUT TERMINAL</b>
Maire du HAUT SOULTZBACH Et Maire délégué de SOPPE-LE-HAUT	39,87
Maire délégué de MORTZWILLER Et 1 <sup>er</sup> Adjoint	25,29
2 <sup>e</sup> Adjoint	8,83
3 <sup>e</sup> Adjoint	10,83
4 <sup>e</sup> Adjoint	8,83
5 <sup>e</sup> Adjoint	10,83
Conseiller municipal délégué à la sécurité	4,00
Conseiller municipal délégué aux finances	2,00
Conseiller municipal déléguée aux aînés	4,00

## **POINT N° 8**

### **FONGIBILITE DES CREDITS M57**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote les crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement ;
- autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

## **POINT N° 9**

### **DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLATEAUX SPORTIFS**

M. le Maire informe le Conseil municipal que des demandes de subventions seront déposées auprès de l'État, au titre de la DETR, ainsi qu'auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « Coup de pouce rural », afin de réduire le coût des travaux d'aménagement des plateaux sportifs.

## **POINT N° 10**

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ENFOUISSEMENT DE LA LIGNE FIBRE (XP FIBRE) ET PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention sera déposée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach dans le cadre de l'enfouissement des lignes haute tension, la compétence fibre relevant de cet EPCI ; une aide estimée entre 4 000 € et 5 000 € pourrait être obtenue.

## **POINT N° 11**

### **MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DES COMITES CONSULTATIFS**

La municipalité souhaite renforcer la participation citoyenne en ouvrant certaines commissions aux administrés. À cet effet, la création de comités consultatifs s'avère nécessaire. Un flyer d'information et d'inscription a été distribué à l'ensemble de la population afin de permettre aux habitants intéressés de faire acte de candidature.

Le Conseil Municipal est appelé à statuer sur la constitution de ces différents comités consultatifs. Chaque comité pourra être composé de jusqu'à 14 habitants et 5 élus municipaux, le règlement intérieur sera modifié en ce sens et distribué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Il demande aussi à préciser dans le passage concernant le comité consultatif des associations que les présidents des associations en sont tous membres de droit et peuvent se faire représenter. Néanmoins, chaque association ne sera représentée aux réunions que par un seul membre, il propose donc la rédaction suivante : "Le président ou son représentant de chaque association de la commune où ayant un rayonnement sur la commune est invité à siéger".

Le Maire propose Marion MOUROT, Henri STASCHE, Michel SETIF et Pierre EGLY. Il reste une place à pourvoir au sein de cette commission. Il propose à Mme Christelle PIERROT – DE SIMONE de compléter la commission mais celle-ci refuse. Dès lors, M. Dominique RULOFS propose sa candidature pour compléter la commission.

Après délibération, le Conseil Municipal  
Vote la modification du règlement intérieur,

Adopte le passage à 14 membres dans chaque comité.

Comité consultatif « forêt », élus à l'unanimité

Comité "Forêt"				Comité "Forêt"			
				Elus			
1.	Jean-Paul HARTMANN			1.	Dominique RULOFS		
2.	Alain GEOFFROY			2.	Rose-Marie FRICKER		
3.	Christophe PINGENAT			3.	Nicolas HIRTZ		
4.	Olivier SPIESS			4.	Pierre EGLY		
5.	Jean-Claude WETZEL			5.	Karine BISCHOFF		
6.	Etienne WALZER						

Comité consultatif « cadre de vie »

Comité "Cadre de vie"				Comité "Cadre de vie"			
				Elus			
			Voix				Voix
1.	Bernard SCHMELTZ		19				
2.	Catherine HIRTZ		19				
3.	Christelle EGLY		19	1.	Flore-Anne MERMET		19
4.	Cindy VAUT		19	2.	Michel SETIF		17
5.	Claude BUESSLER		19	3.	Carole KOESSLER		19
6.	Kevin BEHRA DANGEL		19	4.	Thierry VAUT		19
7.	Elodie BEHRA DANGEL		19	5.	Nathalie RAUBER		19
8.	Fabrice COLIN		19	6.	Jérôme MATHIEU		2
9.	Jocelyne SCHMITT		19				
10.	Maurice AUBERT		19				
11.	Nathalie WENDEL		19				
12.	Sophie POIRIER		19				
13.	Virginie MANCASSOLA		19				
14.	Yolande EGENDER		19				

Sont élus : Bernard SCHMELTZ – Catherine HIRTZ – Christelle EGLY – Cindy VAUT – Claude BUESSLER – Kevin BEHRA DANGEL – Elodie BEHRA DANGEL – Fabrice COLIN – Jocelyne SCHMITT – Maurice AUBERT – Nathalie WENDEL – Sophie POIRIER – Virginie MANCASSOLA – Yolande EGENDER. Flore-Anne MERMET – Michel SETIF – Carole KOESSLER – Thierry VAUT – Nathalie RAUBER

### Comité consultatif « aînés »

<b>Comité "Aînés"</b>			<b>Comité "Aînés"</b>		
					<b>Elus</b>
		<b>Voix</b>			<b>Voix</b>
1.	Amandine KLIPFEL	19	1.	Michel SETIF	17
2.	Christiane RUDLER	19	2.	Marion MOUROT	19
3.	Chrystelle COLIN	19	3.	Karine BISCHOFF	19
4.	Claude BUESSLER	19	4.	Nathalie RAUBER	19
5.	Danièle WALTER	19	5.	Cynthia FINCK	19
6.	Kévin BEHRA DANGEL	19	6.	Christelle PIERROT - DE SIMONE	2
7.	Elodie BEHRA DANGEL	19			
8.	Isabelle MILLOT	19			
9.	Jane ILTIS	19			
10.	Marc NICOUÉ-BEGLAH	19			
11.	Monique MORELLI DI POPOLO	19			
12.	Sandrine COUSY GUNTHER	19			

Sont élus : Amandine KLIPFEL – Christiane RUDLER – Chrystelle COLIN – Claude BUESSLER – Danièle WALTER - Kevin BEHRA DANGEL – Elodie BEHRA DANGEL – Isabelle MILLOT – Jane ILTIS – Marc NICOUÉ-BEGLAH – Monique MORELLI DI POPOLO – Sandrine COUSY GUNTHER.  
Michel SETIF – Marion MOUROT – Karine BISCHOFF – Nathalie RAUBER – Cynthia FINCK.

### Comité consultatif « associations », élu à l'unanimité

Le président ou son représentant de chaque association du village est invité à siéger

<b>Commission "Associations"</b>		
		<b>Elus</b>
1.	Carole KOESSLER	
2.	Michel SETIF	
3.	Pierre EGLY	
4.	Karine BISCHOFF	
5.	Thierry VAUT	

### Commission « travaux », élus à l'unanimité

M. le Maire propose une place à Mme PIERROT – DE SIMONE qui la refuse.

<b>Commission "Travaux"</b>		
		<b>Elus</b>
1.	Marion MOUROT	
2.	Henri STASCHE	
3.	Michel SETIF	
4.	Pierre EGLY	
5.	Dominique RULOFS	

## POINT N°12

### EVOLUTION DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DU SOULTZBACH.

La baisse constante de la démographie touche l'ensemble du département ainsi que le secteur du vallon. Cette diminution des effectifs scolaires soulève la question du maintien des classes existantes et des structures scolaires à long terme.

#### Échanges avec l'Éducation nationale

Une rencontre en date du 21 janvier 2026 avec le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), les maires de Soppe-le-Bas (Jean-Julien WEISS), Guewenheim (Jean-Luc BARBERON) et son adjointe Virginie THROO, le Président du Syndicat Intercommunal du Soultzbach (Michel SÉTIF) et le maire du Haut Soultzbach (Franck DUDT) afin de réfléchir à des solutions d'organisation à moyen terme

Une première proposition a été formulée pour le RPI du Soultzbach, consistant en une fermeture de section à la rentrée 2025.

M. Franck DUDT, en sa qualité de trésorier de l'AMHR, siège désormais au CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale). Depuis deux ans, des discussions sont en cours avec les élus de Guewenheim, Lauw et Sentheim, à la suite des premières alertes démographiques.

L'inspection académique a suggéré d'envisager une réflexion à une échelle intercommunale plus large :

- > soit les communes s'inscrivent dans une démarche collective de regroupement,
- > soit certaines classes risquent la fermeture.

Parmi les communes, Guewenheim semble la plus intéressée par un projet de regroupement.

#### Données démographiques

Sur le vallon, la tendance observée est la suivante :

- Environ 20 élèves sortent chaque année vers le collège,
- Seulement 10 nouveaux élèves intègrent la maternelle.

La mise en place des TER (Territoire Educatifs Ruraux) est évoquée comme levier potentiel pour soutenir les petites communes.

#### Situation à Guewenheim

Les élus de Guewenheim sont favorables à une réflexion commune, contrairement à une partie des enseignants, parents d'élèves et assistantes maternelles, plus réservés.

Le calendrier électoral (élections municipales) a momentanément freiné la progression des discussions.

#### Rencontres institutionnelles

- 21 janvier : rencontre avec le DASEN, les maires de Soppe-le-Bas, Guewenheim, du Haut Soultzbach et le Président du Syndicat Intercommunal du Soultzbach.

Le DASEN aurait souhaité la mutualisation sur un seul site.

Toutefois, les acteurs locaux jugent la population encore peu prête à cette évolution.

- Lors de la réunion du CDEN en présence du Maire, il a été annoncé que 27 postes seraient supprimés dans le département (contre 35 il y a deux ans). Le DASEN a pris en compte les projets portés par les communes, en précisant qu'ils constituent un critère essentiel de maintien de postes.

#### Décisions et perspectives

- Le DASEN a annulé la fermeture de la classe primaire, à la lumière de l'engagement local et du projet de RPI. Il est nécessaire de délibérer avant la mi-juin afin de s'engager fermement vers l'élargissement du RPI en direction de Guewenheim pour garantir le maintien de la décision de reporter la fermeture.
- Une réunion sous l'égide du SIS doit se tenir afin d'acter les décisions futures.
- La commune de Guewenheim reste sous surveillance pour le suivi des effectifs scolaires.
- La situation de Mortzwiller demeure indéterminée à ce jour compte-tenu de l'isolement de l'institutrice. Ce point a été soulevé par le DASEN lors du CDEN.
- La répartition des élèves sur le vallon est de la compétence de la directrice du RPI.

Une hypothèse de RPI élargi pour la rentrée de septembre 2027 est envisagée pour maintenir un enseignement de qualité avec des classes d'un ou deux niveaux. Quand bien même, la tendance démographique défavorable laisse présager des difficultés de maintien à long terme.

Dans la haute vallée de la Doller, notamment à Kirchberg, une réflexion similaire est en cours afin de concentrer les effectifs sur un site unique.

M. Christophe BELTZUNG pense qu'un jour tous les enfants seront accueillis à Masevaux. Les dérogations pour cause de bilinguisme doivent être acceptées.

M. Thierry VAUT s'interroge sur la logique d'orienter les collégiens de Guewenheim vers Burnhaupt alors qu'ils ont effectué leur primaire avec les enfants du vallon à Masevaux. Cette situation soulève une question de cohérence dans le parcours scolaire des élèves concernés.

Après délibération,

Le conseil municipal prend acte :

- de la stabilité temporaire obtenue grâce au dialogue avec l'académie,
- de la nécessité d'une réflexion intercommunale rapide,
- et de la poursuite du travail de concertation avec les élus, parents, enseignants et institutions.

### **POINT N° 13**

#### **OFFRE DE CONCOURS RUE DES HORIZONS A SOPPE-LE-HAUT.**

M. le Maire fait part de la situation d'une rue ayant appartenu pendant une longue période à l'ensemble des riverains. Une réunion de travail en proximité et une concertation a été organisée avec les riverains le 13 novembre 2025.

Les riverains ont décidé de contribuer aux travaux de remise en état de la voirie, notamment la réfection des enrobés.

Le montant total des participations volontaires s'élève à 5 000 €, somme qui pourrait être encaissée sur un ou deux exercices budgétaires.

Par ailleurs, il est précisé que le SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de Guewenheim interviendra en amont pour la réalisation de travaux relevant de sa compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Prend acte des participations volontaires des riverains,

Approuve la possibilité d'échelonner la recette correspondante sur deux exercices budgétaires si nécessaire.

#### **POINT N° 14**

##### **SUBVENTION CHANTIERS JEUNES 2025 ET PROPOSITION D'ADHESION POUR 2026.**

Le Conseil municipal a examiné les actions menées dans le cadre du dispositif de chantier citoyen.

Il est rappelé qu'une subvention de 500 € a été attribuée pour 2025 mais nécessite une régularisation administrative. Dans ce cadre, des travaux d'intérêt communal ont été réalisés, notamment le désherbage du cimetière.

Pour l'année 2026, il est proposé d'adhérer de nouveau au dispositif de chantier jeunes afin de poursuivre ce type d'actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Approuve l'attribution de la subvention de 500 € pour régularisation,

Décide d'adhérer au dispositif pour l'année 2026,

Autorise M. le Maire à signer la convention correspondante à l'unanimité.

#### **POINT N° 15**

##### **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).**

Dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026, chaque commune doit proposer, en nombre double, à l'administration fiscale, une liste de contribuables dans un délai de deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Cette commission est composée :

Du maire ou de l'adjoint délégué, président de la commission,

De 6 commissionnaires titulaires et 6 commissionnaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale ; elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Sont proposés :

Christophe BELTZUNG	Henri STASCHE
Dominique RULOFS	Rose-Marie FRICKER
Robert MANSUTTI	Nicolas HIRTZ
Nathalie RAUBER	Pierre EGLY
Karine BISCHOFF	Philippe RINGENBACH
Michel SETIF	Christophe PINGENAT
Michel ARNOLD	Daniel RUDLER
Fernand SCHMITT	Germaine VILMIN
Jeanine STUDER	Christian DIETRICH
Claude RUTHMANN	Christelle PIERROT - DE SIMONE
Virginie MANCASSOLA	Marion MOUROT
Patrice KUENEMANN	Claude BUESSLER

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité la liste de noms ci-dessus.

## POINT N° 16

### INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (DECISIONS DU MAIRE).

MARCHÉ SIGNÉ AU COURS DU 1<sup>E</sup> SEMESTRE 2026

RENOVATION DU PRESBYTERE DE SOPPE-LE-HAUT  
TRANCHE 2026 : 174 137.29 € HT

CONCLUSION ET REVISION DU LOUAGE DE CHOSES

APPARTEMENT COMMUNAL DE L'ECOLE DE SOPPE-LE-HAUT  
Location à Mme Patricia BOHL CHRETIEN  
Montant mensuel : 580 €  
Forfait de charges mensuel : 15 € et régularisation en fin d'année

## POINT N° 17

### DIVERS ET COMMUNICATIONS

#### *Déchets verts / déchetterie*

L'accès aux déchets verts n'est désormais plus possible à Soppe-le-Haut, la benne a été enlevée. En effet, depuis l'ouverture de la déchetterie fixe à Masevaux-Niederbruck, les bennes déchets verts ont été retirés de leurs sites par le SERTRID (Syndicat d'Études pour l'Élimination des Déchets) en lien avec le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), chargé de la collecte des végétaux et leurs transports vers un centre de compostage. M. le Maire invite les concitoyens à se rendre à la déchetterie fixe de Masevaux-Niederbruck, « Porte d'Alsace » - ZAC de l'Allmend. Pour mémoire : la déchetterie d'Etueffont reste également accessible.

#### *Honorariat*

Le Conseil municipal est informé de la situation de Monsieur Philippe Ringenbach, potentiellement éligible à l'attribution de l'honorariat au regard des dispositions issues du statut de l'élu local entré en vigueur le 22 décembre 2025.

Il est précisé que l'attribution de cet honorariat est conditionnée à la transmission, par l'intéressé, d'un courrier de demande, accompagné des justificatifs attestant de son élection en qualité d'adjoint au maire sur deux mandats.

Dans l'attente de la réception de ces éléments, le Conseil municipal indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour délibération.

#### *Visite du patrimoine*

M. Nicolas HIRTZ souhaite revenir sur la visite du patrimoine communal du 11 avril dernier.

*« Je trouve que c'est une bonne initiative proposée sur la base du volontariat à celles et ceux qui ne connaissent pas ce patrimoine. En une matinée il était difficile de tout faire, mais j'ai trouvé la visite très intéressante.*

*Dans ce cadre, je souhaiterais revenir sur la communication de la liste « Nouvelle dynamique pour Le Haut Sultzbach » qui a communiqué sur les réseaux sociaux suite à cette visite. On note dans un premier temps qu'ils font l'inventaire des conseillers municipaux absents, alors que rien n'oblige un taux de présence à 100 %. Il n'y a pas lieu de faire d'appel dans ce genre de réunion.*

*Je note ensuite une contradiction entre la communication sur les réseaux sociaux et la réalité sur le terrain : ils n'ont fait aucune remarque au moment de la visite du presbytère. Les commentaires sur l'église sont erronés. Les commentaires sur les sapins et la volonté de la municipalité de tirer profit d'un terrain communal et d'éviter ainsi d'avoir à acheter des sapins n'est pas relevée. Au contraire, leur remarque est sarcastique. Quant à l'espace sportif, je n'ai entendu aucun commentaire.*

*J'avais déjà interpellé Christelle de Simone le soir du premier Conseil Municipal sur la modération dont nous faisons preuve dans le cadre des communications sur les réseaux sociaux. Je renouvelle mon appel à une cohérence entre le positionnement et les échanges au moment des réunions et les communications qui suivent sur les réseaux sociaux.*

*Je ne pense pas qu'une dichotomie entre les deux telles que la nouvelle dynamique pour Le Haut Soultzbach en fait preuve, apporte quoi que ce soit la vie communale, sinon des tensions inutiles et des informations fausses, de la perte de temps sans lien avec la réalité de notre action. »*

M. le Maire souscrit totalement à ces propos.

La séance est levée à 22 heures 58 minutes.

## SIGNATURES DU MAIRE ET DE LA SECRETAIRE DE SEANCE

M. Franck DUDT, Maire	SIGNATURE
Mme Cynthia FINCK, secrétaire	SIGNATURE